

FEDERATION COLOMBOPHILE 10^{ème} Région

Côtes d'Armor – Finistère – Ille et Vilaine – Morbihan

Conseil d'Administration du samedi 18 Octobre 2014

Au Couett' Hotel Rue Joseph Gicquel / Avenue Budingen, 22600 Loudéac

Sur convocation du Président, le C.A. de la Région s'est réuni le samedi 18 octobre à Loudéac.

Membres présents :

J.P. Le Deleter, René Leux, René Hélias, Didier Herveux, Gilbert Ribault, Jean-Michel Haffray, Yann Le Gouellec, Jean Bernard, Jean-Pierre Le Gallo, Yann Morceau, Hubert Quintin, invité Pierre Vilaud coopté pour le poste de secrétaire.

Membres absents :

Jean-Pierre Grassard, pouvoir à Jean Bernard, Jean-Claude Coueslan, Marcel Bablée.

Le Président ouvre la séance à 09 h 20.

Il annonce la démission du secrétaire fédéral du C.A. ainsi que le retrait de sa plainte.

Chacun se présente ainsi que Yann Morceau, Didier Herveux et Pierre Vilaud que certains ne connaissent pas encore.

Transport

- Chauffeur

Suivant l'ordre du jour proposé, le président aborde le transport. Il fait état d'un courrier que André Pithon, le chauffeur lui a adressé avec un reçu de prélèvement bancaire sans justificatif, en arguant que cette somme lui est due pour services rendus suivant les termes de sa lettre.

Il s'avère que le chauffeur dispose, d'un téléphone portable à utiliser lors des concours, et d'une carte de paiement qui ne doit servir que pour régler les péages et les pleins en carburant.

Personne n'a connaissance d'une éventuelle définition des modalités d'utilisation de la dite carte, aussi, un courrier sera fait par le Président pour lui demander de lui restituer la dite carte ainsi que le téléphone. Un courrier circonstancié lui sera également adressé pour signifier les limites d'utilisation de la carte de paiement.

Ce courrier stipulera ses droits (salaires et indemnisation éventuelles mais aussi ses devoirs et obligations envers notre fédération.

Jean-Pierre Le Gallo précise qu'il y a une possibilité de garer gratuitement le camion dans un garage et que ce devra être envisagé.

Pour revenir au camion, malgré les facéties d'un amateur qui a voulu perturber son utilisation, le camion a été agréé par les services vétérinaires, pour une période de 4 ans.

Le président précise que le problème du couchage du chauffeur se pose toujours car il lui a été proposé de dormir à l'hôtel ce qu'il a refusé et qu'il explique dans son courrier par des frais supplémentaires et personne, pour surveiller les pigeons.

- Ramassage :

Le président nous parle du groupement 35 qui organise une partie de ses transports. Une personne dit qu'il est anormal que le président du 35 soit absent, la date de cette réunion ayant été définie depuis longtemps, la date de leur réunion de groupement aurait dû être décalée, la région prime sur les groupements.

Dans son mail ou il précise ne pas venir à cette réunion, Marcel Bablée demande que les pigeons du 35 soient transportés sur les concours de fond uniquement à partir d'Agen.

René Hélias propose de mettre le camion du 29 à disposition en complément pour les concours fédéraux qui habituellement regroupent le plus de pigeons. Toutefois il évoque le défraiement de l'utilisation.

Est également abordé les indemnités pour les transports de regroupement de quelques sociétés : de Guingamp jusqu'à Caulnes ainsi que pour St Pol.

En 2015, René Hélias précise que Guingamp continuera de jouer avec le Finistère mais, contrairement à ce que avancé plus tôt, il a demandé que le camion fédéral ramasse les pigeons du Finistère, avec comme tournée proposée : départ de Caulnes, passage à Guingamp, passage à Châteauneuf de Faou, lieu de rendez-vous Morbihan et Messac. Refus de la majorité. Il faudrait un 2 iem chauffeur Poids lourd, 1 pour le regroupement l'autre pour le concours financièrement pas envisageable.

Yann Morceau qui tient les comptes expose le bilan provisoire en appuyant sur les dites indemnités de rapprochement qui jusqu'à présent ne devaient être que des arrangements financiers, rien n'étant écrit.

Jean Pierre Le Gallo demande que ce soit le C.A. qui décide qui indemniser et de combien.

Ce ne seront que les transports de regroupement pour les fédéraux qui seront indemnisés, et un vote intervient pour valider la proposition faite par le président.

La demande du Finistère est calculée en fonction de la distance entre Guingamp et Caulnes, environ 250 €, ce qui est accepté.

René Hélias précise que ce sont les concours de Agen et Jarnac qui ont compté le plus de pigeons.

La question se posera donc pour deux concours ou trois en 2015.

Hubert Quintin expose qu'il a été sollicité par M. Bazire pour les concours de fond, mais comme dit Jean Bernard, se posera le problème des paniers qui ne sont pas identiques aux nôtres et de ce fait comment seront-ils disposés dans leur camion, comment pourront-ils être abreuvés, devons nous faire un transfert de paniers ou qui le fera et sur quel lieu de regroupement. Qui rapportera les paniers et surtout à quel coût par bec. Si comme le dit Hubert le regroupement serait à Châteaudun, il y aura deux allers et retours soit environ 1800 km.

Il est envisagé l'achat d'une remorque car une proposition de logement du chauffeur dans le camion, en lieu et place de deux rangées de paniers sera nécessaire. De dimensions 2,48 m de large sur 6 m de longueur, type VL. Combien de paniers pourra-t-on y placer ?

Hubert Quintin propose de créer une commission transports qui aura un rôle consultatif. Un représentant de chaque groupement plus le président fédéral qui propose une réunion avant l'A.G. du 22 novembre, un soir de préférence en semaine.

A ce jour 3 groupements ont désigné leur représentant

Un vote pour l'achat d'une remorque est demandé, accord à l'unanimité.

Les recommandations de cette commission seront diffusées par mail à chaque membre du C.A. avant le CA. Du 22 novembre. Le président réunira le CA fédéral le 22 novembre avant l'AG (1/4 d'heure)

Finances

Yann Morceau a pris la trésorerie à mi-parcours, le 22 avril 2014, pour assurer « l'intérim » jusqu'à la prochaine A.A. du 22 novembre. Il nous précise qu'il n'a pas toutes les factures et/ou justificatifs. Cela va poser un gros problème lors de la transmission au commissaire aux comptes avant l'A.G. et ce sera difficile de donner un quitus. De ce fait, il ne pourra être tenu pour responsable de l'antériorité des finances.

Il existe deux comptes, un administratif et un transport. Afin de faciliter la tenue des comptes Yann propose de n'en garder qu'un sachant qu'il est aisé de faire des comptes analytiques. Proposition adoptée à l'unanimité.

La tendance est à une moindre dépense, cette année il n'y a eu qu'un chauffeur

Il y a une régularisation à effectuer concernant les cartons à St Brieuc ; à régler avant l'A.G.

Une provision est programmée, pour les délégués au congrès national ainsi que pour l'A.G. à Ergué Gabéric.

Yann Morceau nous informe également qu'il lui est très difficile d'effectuer le suivi des enlogements pour les fédéraux, certaines sociétés lui adressent leur « mémoire » sur des papiers très difficiles à déchiffrer aussi, prière à toutes les sociétés de transmettre de façon lisible et claire les renseignements demandés afin de lui faciliter la tâche, nombre de pigeons et montants.

Enfin Yann nous rappelle que son engagement « par Intérim » auprès de la X^o Région se terminera à la fin de la Campagne Colombophile à savoir à l'issue de l'Ag de Ergué Gabéric et conseille au CA de commencer à chercher un nouveau Trésorier pour la saison 2015.

Météo :

Nous en venons à la météo dont les données peuvent être connues 2 à 3 jours avant les concours, Hubert Quintin propose soit d'avancer la date de lâcher ce qui sera inacceptable pour les constatations manuelles sauf les retraités, soit de retarder à un jour meilleur ; Il y aura aussi la disponibilité du contrôleur sur place.

René Leux prend en charge le volet météo, sachant que la décision finale de lâcher appartient au président de la commission sportive régionale qui au préalable a consulté les 3 autres présidents de commission sportive.

Jean Bernard nous précise que cette année n'a pas été des meilleures, avec des concours à basses vitesses. Concernant la communication, chacun doit se sentir concerné, René Leux rappelle qu'un élu fédéral se doit de représenter les colombophiles de la région. Il précise également qu'il souhaite que tout le monde joue dans le calme.

Classification

Les classements continuent comme par le passé, sauf pour le Finistère qui a son classificateur.

Ce sont les premiers du championnat fédéral qui sont sélectionnés pour représenter la région au championnat du monde et au championnat d'Europe.

Pour le championnat de France des régions il appartient, comme par le passé, aux 4 groupements de fournir les pigeonceaux qui devront être engagés dans cette compétition.

Pour le congrès national au Touquet, les délégués seront tirés au sort lors de l'A.G.

Affaires disciplinaires et pénales :

Le président du groupement 35 a déposé une plainte contre le président fédéral.

René Hélias nous informe que Yann Vilaud a retiré sa plainte, contre le président fédéral, sur sa demande. Officiellement le président fédéral n'a pas eu cette information.

Pour le dossier pénal le président rappelle qu'il représente tous les colombophiles et que les amateurs ont été lésés et la saison tronquée.

Hubert Quintin Demande au CA de se prononcer sur l'idée d'un Euro symbolique pour tous les amateurs, y compris ceux du 35 qui ont joué, le C.A. n'est pas d'accord.

Le CA demande le maintien du 35 en fédération régionale, et l'orientation des plaintes en discipline sur 4 responsables du 35 Madame Marie Janssen ; Messieurs Marcel, Bablee, Yann Vilaud et Claude Clément.

Deux plaintes ont été déposées, une par André Pithon et une par le président fédéral. Comme l'infraction a été constatée en Ille et Vilaine, c'est le tribunal de Rennes qui sera compétent.

Hubert Quintin a adressé à toutes les sociétés un questionnaire pour la représentation au pénal avec demande d'indemnisation, seules 5 ont répondu sur 45. La demande ne sera que pour ces 5 sociétés.

A noter que si aucune action n'est entreprise, cela pourra faire jurisprudence et éventuellement et surenchère pour que certains continuent leurs méfaits.

Le C.A. donne son accord pour que le président prenne un avocat afin de défendre la cause.

Pierre Vilaud fait part du courrier qu'il a adressé à titre personnel au président national concernant cette affaire, nous dit qu'il n'a pas eu de réponse et qu'il va déposer plainte pour vol et recel contre les meneurs dès lundi à la gendarmerie.

Questions diverses

Dans les questions diverses, J.P. Le Deleter revient sur les indemnités de rapprochement. Le président informe qu'il souhaite qu'un projet soit établi pour 2015, qu'il souhaite des choses transparentes et connues par tous les membres du CA.

Rapprochement des paniers : chaque groupement doit prendre en charge cedossier,il est souhaitable que les lieux de regroupements de 2014 soient intégralement reconduits pour 2015 et ce pour diveses raisons (abreuvement, stockage des paniers etc...) à savoir Caulne, Guer, Maessac.

Hubert Quintin rappelle que encore cette année, des paniers n'étaient pas plombés, il faut y faire attention. Les présidents de Fédération , Groupements, sociétés doivent faire appliquer toutes les règles du code des concours.

Le président clôt la séance à 12 h 50.

Le Président fédéral

Hubert Quintin

Le secrétaire fédéral

Pierre Vilaud